

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CHAUMONT EN VEXIN

CHAMPIONNAT DU CLUB BRUT DAMES

Règlement de l'épreuve

Qualification sur 18 trous en stroke play, toutes les participantes partiront des marques rouges.
Le premier tour des éliminatoires en match-play se jouera à partir des marques rouges.
Les tours suivants ainsi que la finale se joueront à partir des marques bleues.

➤ Conditions de participation

- 1) Peuvent participer à l'épreuve tous les membres de l'Association Sportive et licenciés au golf de Chaumont Bertichères indépendamment de leur index. Elles doivent être titulaires de la licence F.F.Golf de l'année en cours et avoir fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.
- 2) Toutes les règles de golf du R&A sont applicables.
- 3) Tous les règlements des compétitions et règles locales fédérales permanentes sont applicables.
- 4) Les règles locales du golf de Chaumont sont applicables.
- 5) Les voitures sont interdites sauf dans le cas d'une licence « buggy yes »

➤ Forme de jeu

- 1) **1^{ère} phase** : Une épreuve de qualification sera disputée sur 18 trous en stroke play, dimanche 19 avril, il appartient à chaque participante de s'inscrire auprès de l'accueil du golf.
Toutes les participantes partiront des marques rouges.
Cette épreuve de qualification permettra de déterminer les 16 participantes aux phases suivantes de match play.
- 2) **Le classement sera établi en fonction des scores bruts.**
- 3) **Championne** : La championne de l'année précédente est qualifiée d'office et occupera la première place du tableau de match play.
- 4) En cas de non-participation de la championne de l'année précédente à la première phase de match play la 16^e joueuse des qualifications sera intégrée au tableau.
- 5) Rencontres en match play en élimination directe. Le jeu se joue trou par trou.
Un trou est gagné par la compétitrice qui entre sa balle dans le trou dans le plus petit nombre de coups.
En cas de non participation à une rencontre éliminatoire sans justification réelle la compétitrice absente sera déclarée perdante de la rencontre.
- 6) Il n'y aura pas de match partagé, mais play-off.
- 7) Le premier tour des éliminatoires en match play se jouera à partir des marques rouges.
Les tours suivants ainsi que la finale se joueront à partir des marques bleues.

➤ Calendrier

- Les 16 joueuses qualifiées lors de la phase de qualification en stroke play devront avoir joué leur tour de match play au plus tard aux dates ci-dessous.
8^{ème} de finale : 16 mai 2015 ; ¼ de finale : 30 mai 2015 ; ½ finale : 13 juin 2015
finale : 19 septembre 2015
- Les dates ci-dessus indiquent le dernier jour possible pour le tour de match play. Toutes ces dates étant un samedi, il sera toléré que, si les joueuses s'entendent, le match pourra se dérouler le lendemain, dimanche.
- La vainqueur de la finale sera proclamé champion du club et la compétition sera clôturée.
- **Il n'y aura pas de dérogations à ces dispositions réglementaires et calendaires.**
- Dans le cas où le match play ne pourrait pas se jouer dans les délais impartis (quelle qu'en soit la raison) la joueuse présente au golf le dernier jour où pouvait se jouer le match sera déclaré vainqueur, si les 2 joueuses sont absentes elles seront éliminées. En cas de forfait d'un des deux joueurs, il appartient à celle-ci de déclarer forfait auprès d'un membre du comité de l'épreuve et bien sûr auprès de son adversaire
- Le tableau de match play sera affiché au club house
- Il appartient à chaque vainqueur de marquer le résultat final (avec le score) sur le tableau d'affichage et de l'envoyer par mail à arthurcavanna@gmail.com et golfdechaumont@gmail.com

Comité : Arthur Cavanna, Bertrand Bérullier,

Fait à Chaumont

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CHAUMONT EN VEXIN

CHAMPIONNAT DU CLUB MESSIEURS BRUT

Règlement de l'épreuve

Qualification sur 18 trous en stroke play, tous les participants partiront des marques jaunes.
Le premier tour des éliminatoires en match play se jouera à partir des marques jaunes.
Les tours suivants ainsi que la finale se joueront à partir des marques blanches.

➤ Conditions de participation

- 1) Peuvent participer à l'épreuve tous les membres de l'Association Sportive et licenciés au golf de Chaumont Bertichères indépendamment de leur index.
Ils doivent être titulaires de la licence F.F.Golf de l'année en cours et avoir fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.
- 2) Toutes les règles de golf du R&A sont applicables.
- 3) Tous les règlements des compétitions et règles locales fédérales permanentes sont applicables.
- 4) Les règles locales du golf de Chaumont sont applicables.
- 5) Les voitures sont interdites sauf dans le cas d'une licence « buggy yes »

➤ Forme de jeu

- 1) **1^{ère} phase** : Une épreuve de qualification sera disputée sur 18 trous en stroke play, dimanche 19 avril, il appartient à chaque participant de s'inscrire auprès de l'accueil du golf.
Tous les participants partiront des marques jaunes.
Cette épreuve de qualification permettra de déterminer les 32 participants aux phases suivantes de match play.
- 2) **Le classement sera établi en fonction des scores bruts.**
- 3) **Champion** : Le champion de l'année précédente est qualifié d'office et occupera la première place du tableau de match play.
- 4) En cas de non-participation du champion de l'année précédente à la première phase de match play le 32^e joueur des qualifications sera intégré au tableau.
- 5) Rencontres en match play en élimination directe. Le jeu se joue trou par trou. Un trou est gagné par le compétiteur qui entre sa balle dans le trou dans le plus petit nombre de coups. En cas de non participation à une rencontre éliminatoire sans justification réelle le compétiteur absent sera déclaré perdant de la rencontre.
- 6) Il n'y aura pas de match partagé, mais play-off.
- 7) Le premier tour des éliminatoires en match play se jouera à partir des marques jaunes. Les tours suivants ainsi que la finale se joueront à partir des marques blanches.

➤ Calendrier

- Les 32 joueurs qualifiés lors de la phase de qualification en stroke play devront avoir joué leur tour de match play au plus tard aux dates ci-dessous.
16^{ème} de finale : 16 mai 2015
8^{ème} de finale : 30 mai 2015
¼ de finale : 13 juin 2015
½ finale : 27 juin 2014
finale : 19 septembre 2014
- Les dates ci-dessus indiquent le dernier jour possible pour le tour de match play. Toutes ces dates étant un samedi, il sera toléré que, si les joueurs s'entendent, le match pourra se dérouler le lendemain, dimanche.
- Le vainqueur de la finale sera proclamé champion du club et la compétition sera clôturée.
- **Il n'y aura pas de dérogations à ces dispositions réglementaires et calendaires.**
- Dans le cas où le match play ne peut pas se jouer dans les délais impartis (quelle qu'en soit la raison) le joueur présent au golf le dernier jour où pouvait se jouer le match sera déclaré vainqueur, si les 2 joueurs sont absents ils seront éliminés. En cas de forfait d'un des deux joueurs, il appartient à celui-ci de déclarer forfait auprès d'un membre du comité de l'épreuve et bien sûr auprès de son adversaire
- Le tableau de match play sera affiché à l'accueil du golf.
- Il appartient à chaque vainqueur de marquer le résultat final (avec le score) sur le tableau d'affichage et de l'envoyer par mail à arthurcavanna@gmail.com et golfdechaumont@gmail.com

Comité : Arthur Cavanna, Bertrand Bérullier,

Fait à Chaumont

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CHAUMONT EN VEXIN

CHAMPIONNAT DU CLUB DAMES NET

Règlement de l'épreuve

Qualification, Match play, finale : Toutes les participantes partiront des marques rouges

➤ Conditions de participation

- 1) Peuvent participer à l'épreuve toutes les joueuses membres de l'Association Sportive et licenciées au golf de Chaumont Bertichères indépendamment de leur index. Elles doivent être titulaires de la licence F.F.Golf de l'année en cours et avoir fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.
- 2) Toutes les règles de golf du R&A sont applicables.
- 3) Tous les règlements des compétitions et règles locales fédérales permanentes sont applicables.
- 4) Les règles locales du golf de Chaumont sont applicables.
- 5) Les index pris en compte seront ceux figurant dans les données de la FFG à la date du jour de l'épreuve.
- 6) Les voiturettes sont interdites sauf dans le cas d'une licence « buggy yes »

➤ Forme de jeu

- 1) **1^{ère} phase** : Une épreuve de qualification sera disputée, dimanche 26 avril, sur 18 trous en stableford net, il appartient à chaque participante de s'inscrire auprès de l'accueil du golf.
Toutes les participantes partiront des marques rouges.
Cette épreuve de qualification permettra de déterminer les 8 participantes aux phases suivantes de match play.
- 2) **Le classement sera établi en fonction des scores nets.**
- 3) Rencontres en match play avec handicap en élimination directe. Le jeu se joue trou par trou.
La joueuse dont l'index est le plus élevé reçoit un nombre de coups égal à la différence des index multiplié par $\frac{3}{4}$, sans arrondi ($5,5 = 5$).
Ces n coups reçus sont affectés au n trous les plus difficiles selon la table des coups reçus.
Un trou est gagné par la compétitrice dont le score net sur le trou est le plus bas.
- 4) En cas de non participation à une rencontre éliminatoire sans justification réelle la compétitrice absente sera déclarée perdante de la rencontre.
- 5) Il n'y aura pas de match partagé, mais play-off.
Si sur un trou une joueuse recevait un coup, elle continue à le recevoir sur ce trou pendant le play-off.
- 6) Tous les tours ainsi que la finale se joueront à partir des marques rouges.

➤ Calendrier

- Les 8 joueuses qualifiées lors de la phase de qualification en stroke play devront avoir joué leur tour de match play au plus tard aux dates indiquées sur le tableau des qualifications. sous peine de disqualification

| 1/4 | 1/2 | Finale |
|----------------------|-----------------------|------------------------|
| Date limite : 30 mai | Date limite : 13 juin | Date limite : 19 sept. |

- Les dates ci-dessus indiquent le dernier jour possible pour le tour de match play. Toutes ces dates étant un samedi, il sera toléré que, si les joueurs s'entendent, le match pourra se dérouler le lendemain, dimanche.
- La joueuse vainqueur de la finale sera proclamée championne du club net et la compétition sera clôturée.
- **Il n'y aura pas de dérogations à ces dispositions réglementaires et calendaires.**
- Dans le cas où le match play ne peut pas se jouer dans les délais impartis (quelle qu'en soit la raison) la joueuse présente au golf le dernier jour où pouvait se jouer le match sera déclarée vainqueur, si les 2 joueuses sont absentes elles seront éliminées. En cas de forfait d'une des deux joueuses, il appartient à celle-ci de déclarer forfait auprès d'un membre du comité de l'épreuve et bien sûr auprès de son adversaire
- Le tableau de match play sera affiché au golf.
- Il appartient à chaque vainqueur de marquer le résultat final (avec le score) sur le tableau d'affichage et de l'envoyer par mail à arthurcavanna@gmail.com et golfdechaumont@gmail.com

Fait à Chaumont

Comité : Bertrand Bérullier, Arthur Cavanna

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CHAUMONT EN VEXIN

CHAMPIONNAT DU CLUB MESSIEURS NET

Règlement de l'épreuve

Qualification, Match play, finale : Toutes les participantes partiront des marques jaunes

➤ Conditions de participation

- 1) Peuvent participer à l'épreuve tous les membres de l'Association Sportive et licenciés au golf de Chaumont Bertichères indépendamment de leur index. Ils doivent être titulaires de la licence F.F.Golf de l'année en cours et avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.
- 2) Toutes les règles de golf du R&A sont applicables.
- 3) Tous les règlements des compétitions et règles locales fédérales permanentes sont applicables.
- 4) Les règles locales du golf de Chaumont sont applicables.
- 5) Les index pris en compte seront ceux figurant dans les données de la FFG à la date du jour de l'épreuve.
- 6) Les voiturettes sont interdites sauf dans le cas d'une licence « buggy yes »

➤ Forme de jeu

- 1) **1^{ère} phase** : Une épreuve de qualification sera disputée sur 18 trous en stableford net, dimanche 26 avril, il appartient à chaque participant de s'inscrire auprès de l'accueil du golf.

Tous les participants partiront des marques jaunes.

Cette épreuve de qualification permettra de déterminer les 32 participants aux phases suivantes de match play.

2) Le classement sera établi en fonction des scores nets.

- 3) Rencontres en match play avec handicap en élimination directe. Le jeu se joue trou par trou.

Le joueur dont l'index est le plus élevé reçoit un nombre de coups égal à la différence des index multiplié par $\frac{3}{4}$, sans arrondi ($5,5 = 5$). Ces n coups reçus sont affectés au n trous les plus difficiles selon la table des coups reçus.

Un trou est gagné par le compétiteur dont le score net sur le trou est le plus bas.

- 4) En cas de non participation à une rencontre éliminatoire sans justification réelle le compétiteur absent sera déclaré perdant de la rencontre.
- 5) Il n'y aura pas de match partagé, mais play-off.
Si sur un trou un joueur recevait un coup, il continue à le recevoir sur ce trou pendant le play-off.
- 6) Tous les tours ainsi que la finale se joueront à partir des marques jaunes.

➤ Calendrier

- Les 32 joueurs qualifiés lors de la phase de qualification en stroke play devront avoir joué leur tour de match play au plus tard au date indiqué sur le tableau des match play, sous peine de disqualification

16^{ème} de finale : 23 mai 2015

8^{ème} de finale : 20 juin 2015

$\frac{1}{4}$ de finale : 18 juillet 2015

$\frac{1}{2}$ finale : 5 septembre 2015

Finale : 26 septembre 2015

- Les dates ci-dessus indiquent le dernier jour possible pour le tour de match play. Toutes ces dates étant un samedi, il sera toléré que, si les joueurs s'entendent, le match pourra se dérouler le lendemain, dimanche.
- Le vainqueur de la finale sera proclamé champion du club et la compétition sera clôturée.
- Le vainqueur de la finale sera proclamé champion du club net et la compétition sera clôturée.
- **Il n'y aura pas de dérogations à ces dispositions réglementaires et calendaires.**
- Dans le cas où le match play ne peut pas se jouer dans les délais impartis (**quelle qu'en soit la raison**) le joueur présent au golf le dernier jour où pouvait se jouer le match sera déclaré vainqueur, si les 2 joueurs sont absents ils seront éliminés. En cas de forfait d'un des deux joueurs, il appartient à celui-ci de déclarer forfait auprès d'un membre du comité de l'épreuve et bien sûr auprès de son adversaire
- Le tableau de match play sera affiché à l'accueil du golf.
- Il appartient à chaque vainqueur de donner le résultat final avec le score.

Fait à Chaumont

Comité : Arthur Cavanna, Bertrand Bérullier,